

FICHE DE PROJET

- 1 - Titre du projet** **N° Référence**
- Observatoire des migrations (OM) MIG 01
- 2 - Localisation**
- Praia
- 3 - Organisme national responsable**
- Délégation générale aux migrations (DGM) (à créer)
- 4 - Objet du projet**
- a) Produire, à l'usage des décideurs et, au-delà, de toutes les personnes et institutions concernées, une information pertinente et mise en cohérence sur les migrations des Capverdiens : démographie, géographie, économie, finances, transferts, à moyen terme, produire un "Plan Statistique des Migrations"
- b) Recommander et promouvoir des recherches sur l'émigration et le retour : programme de recherche pluriannuel qui associera des organismes étrangers susceptibles de fournir une information à la fois scientifique et pratique.
- c) Diffuser de manière ciblée, vers les groupes intéressés l'information adéquate sous une forme aisément utilisable : rapport d'activité annuel, tableau de bord trimestriel (projet MIG 02).
- 5 - Montant et financement**
- | | |
|--|---------------|
| Année 1 (investissement, fonctionnement) : | 180.000 US \$ |
| Années suivantes (fonctionnement) : | 80.000 US \$ |
- Ce montant ne comprend pas les appuis directs souhaitables en matière d'édition et de diffusion.
- Financement et assistance envisageables : BIT, CEE, UNESCO, bilatéraux (principaux pays d'émigration).

6 - Justification du projet

Dans le cadre du renforcement de la solidarité entre le Cap-Vert et les communautés extérieures, il a été jugé nécessaire de renforcer l'information de tous les partenaires, afin de pallier les très sérieuses lacunes actuelles (démographie, finance,...).

En effet, faute de données pertinentes, de nombreuses décisions sont prises, de nombreuses actions sont engagées sans qu'il soit possible d'en quantifier les effets supposés. Les lacunes sont ressenties à plusieurs niveaux :

- problème de la qualification des diverses situations rencontrées (définition du ménage, nationalité, diversité et instabilité des comportements,...)
- faiblesse statistique structurelle (mouvements de populations, envois de fonds, investissement des ménages,...),
- difficultés matérielles à réunir et traiter l'information (douanes, frêt/bagages, incertitudes liées au "flou" de certaines classifications, importations commerciales ou pour compte propre, statut foncier, location/sous-location...),
- insuffisante mise en cohérence des phénomènes "aux frontières" avec le cadre comptable national (dualité des balances des paiements BCV/direction de la Statistique en particulier).

Dans sa phase de croisière, le projet est conçu pour combler cette lacune.

7 - Données

L'observatoire des migrations sera une cellule de la DGM, de taille limitée, à la dimension de sa fonction principale : synthèse et diffusion d'informations.

En effet, la saisie de l'information brute est à charge des services ad-hoc : immigration, douane, services d'enregistrement, état civil, TACV, BCV, ... L'élaboration en sera faite par la Direction de la Statistique et la BCV, comme aujourd'hui.

L'observatoire préparera un cadre général pour la production des données pour les utilisateurs. En particulier, il proposera à la DGM un ensemble d'indicateurs significatifs. A moyen terme, il dirigera la mise en place d'un "Plan Statistique des Migrations".

Les dépenses à consentir pour la mise en place de l'Observatoire sont :

- un investissement initial : 2 bureaux, une salle de documentation, le mobilier, un micro-ordinateur et les logiciels nécessaires, une machine à traitement de texte, une photocopieuse à grand tirage,
- une documentation de base : manuels, annuaires statistiques, ...

- le budget couvrant 3 postes de travail : socio-économiste (responsable), technicien en documentation, secrétaire (avec connaissance des techniques documentaires), et les fournitures nécessaires,
- un budget "missions/voyages", à l'intérieur du Cap-Vert comme à l'extérieur, et "postes-communications".

8 - Autres administrations concernées

Sont concernés tous les services qui saisissent l'information et ceux qui la traitent.

S'y ajoutent les services diplomatiques et ministériels qui peuvent qualifier les renseignements recueillis et les assortir des commentaires et observations traduisant la variance des comportements.

A noter l'importance des Autorités et organismes des pays d'accueil (référence au système d'observation permanente des migrations - SOPEMI - de l'OCDE et à l'Organisation Internationale des Migrations de Genève) : l'émigration est un phénomène double qu'il convient d'étudier aux deux bouts de la chaîne. En particulier, le programme de recherche (objet b) devra être diffusé le plus largement possible auprès des Universités, bureaux d'études et laboratoires étrangers (via l'OCDE, UNESCO, CEE, organismes africains,...).